

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-troisième session ordinaire
25 - 29 juin 2018
Nouakchott (Mauritanie)

EX.CL/1085(XXXIII)
Original : anglais

RAPPORT DE LA 2^E REUNION DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE DE L,UA SUR LES FINANCES, LES AFFAIRES
MONETAIRES, LA PLANIFICATION ECONOMIQUE ET
L,INTEGRATION, 16-17 AVRIL 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

UNIO AFRICANA

DEUXIEME COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
SUR LES FINANCES, LES AFFAIRES
MONETAIRES, LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE ET L'INTEGRATION
REUNION DES MINISTRES
16-17 AVRIL 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

Eco/STC/MAEPI(II)/MIN/Rpt

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

I. Introduction

1. La deuxième réunion du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenue, la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie) du 16 au 17 avril 2018. La réunion était présidée par S.E. Prof. Bahati Lukwebo Modeste, Ministre d'État, Ministre du Plan de la République Démocratique du Congo.

2. La réunion a pris note de la désignation de la République Arabe de l'Égypte comme troisième Vice-Président du Bureau du CTS dont la composition est la suivante :

Président:	Afrique de l'Est - République du Soudan
Premier vice-président:	Afrique centrale - République centrafricaine
Deuxième vice-président:	Afrique de l'Ouest - République du Sénégal
Troisième vice-président:	Afrique du Nord - République Arabe de l'Égypte
Rapporteur:	Afrique australe - Royaume du Lesotho

A. Participation

3. Des représentants des États membres suivants ont participé, la réunion: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Maroc, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

4. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) était également représenté.

5. Étaient également présents des représentants d'institutions africaines et internationales et des représentants des départements techniques de la Commission de l'Union africaine.

B. Allocutions de bienvenue

6. La séance d'ouverture a été animée par le Dr René Kouassi, Directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.

7. Dans son allocution de bienvenue, S.E. Admasu Nebebe, Ministre d'État chargé des finances et de la coopération économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue aux participants, Addis-Abeba tout en exprimant sa gratitude au Commissaire pour l'organisation de la réunion et aux États membres pour leur participation. Chaque année, a-t-il indiqué, l'Afrique perd près de 50 milliards de dollars EU sous la coupe de la corruption et des flux financiers illicites (FFI). Pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, poursuit-il, l'Afrique a besoin de ressources suffisantes qui doivent être mobilisées

au sein du continent pour son développement. Il a relevé l'importance de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 dans la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption. Il a indiqué que l'Éthiopie fournit des efforts pour combattre la corruption et les FFI, grâce notamment, la réforme de ses lois fiscales tout en assurant la transparence dans le secteur bancaire et le système fiscal. La commission de lutte contre la corruption déploie des efforts visant, sensibiliser le public, afin de créer un environnement libre de toute corruption. En outre, il a insisté sur l'utilisation des médias, des fins de sensibilisation du public, la question. Par ailleurs, des enquêtes seraient en cours en particulier dans les zones les plus touchées par la corruption, en l'occurrence l'administration foncière, et des mesures seront prises pour récupérer les ressources perdues, cause de la corruption et des flux financiers illicites (FFI).

8. Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Mme Amira ElFadil, Commissaire aux affaires sociales, a souligné le rôle important que joue la plate-forme du CTS dans la promotion de l'intégration économique et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Elle a déclaré que la Commission déploierait tous les efforts nécessaires pour la réussite de la mise en œuvre de la Zone de libre échange continentale (ZLEC). En indiquant que les institutions financières de l'Union africaine joueraient un rôle majeur dans la mise en œuvre de la ZLEC, elle a exhorté tous les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié les instruments juridiques des institutions financières, le faire. Elle a déclaré que les pays africains ont fait preuve de résilience suite à l'effondrement récent des prix des produits de base et ce, grâce aux progrès de la gouvernance macroéconomique. Cependant, la croissance enregistrée reste faible et n'a pas créé suffisamment d'emplois. Elle a insisté sur la nécessité de lutter davantage contre la corruption, de réduire la taille du secteur informel et de récupérer les actifs mal acquis pour financer le développement du continent. Pour conclure, elle a exprimé le souhait de voir la Commission travailler en étroite collaboration avec les États et les communautés économiques régionales (CER) dans ces domaines.

C. Adoption de l'ordre du jour

9. Les représentants des États Membres ont adopté l'ordre du jour suivant :
- (a) Ouverture de la réunion
 - (b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
 - (c) Exposé introductif sur les questions économiques d'actualité en Afrique et sur le thème %Mobilisation des ressources nationales: lutte contre la corruption et les flux financiers illicites Š
 - (d) Table ronde sur le thème %mobilisation des ressources nationales Š
 - (e) Table ronde sur le thème %Lutte contre la corruption Š
 - (f) Table ronde sur le thème %Lutte contre les flux financiers illicites Š
 - (g) Examen du rapport et des recommandations de la réunion des experts
 - (h) Examen et adoption du rapport et des recommandations de la réunion ministérielle et de la déclaration ministérielle

- (i) Questions diverses
- (j) Cl...ture de la r•union

II. Compte rendu des travaux

- A. Expos., introductif sur les questions „conomiques d'actualit,, en Afrique et sur le th•me ..Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites †

10. M. Julio Escolano, chef de mission pour l'fthiopie, a fait un expos• dans lequel il a mis en •vidence le r...le crucial de la mobilisation des ressources nationales comme moyen durable d'investir dans les services sociaux et les infrastructures pour la r•alisation des Agendas 2063 et 2030 pour les ODD. Dans ses pr•cisions sur la le contexte macro•conomique continental actuel marqu• par les incertitudes et les turbulences depuis la fin du super-cycle de l'essor des mati•res premi•res en 2014, il a soulign• la n•cessit• de cr•er un environnement aux niveaux national et r•gional comme un catalyseur pour le renforcement de la mobilisation des ressources nationales.

11. Il a not• l'importance de r•former les syst•mes fiscaux en renfor•ant les capacit•s et les institutions afin d'am•liorer la perception des recettes fiscales. Œ cet •gard, il est important, dit-il, que les pays africains envisagent une approche holistique visant , am•liorer la mobilisation des recettes, qui tiendra compte de la politique et de l'administration fiscale, afin de limiter les risques de non-application et de minimiser les fuites fiscales. Il a •galement soulign• la n•cessit• de d•finir des objectifs et des d•finitions pr•cis pour les r•gimes sp•ciaux et les incitations en assurant r•guli•rement un contr...le et une •valuation. En outre, il a indiqu• qu'il est n•cessaire que les pays mettent en •uvre des politiques fiscales qui soient les plus difficiles , contourner et facile , respecter en vue de tirer parti du potentiel fiscal du secteur priv•. En conclusion, il a signal• qu'en •largissant l'assiette fiscale, les pays doivent •viter les politiques •conomiquement inefficaces

D,,bats

12. Dans le d•bat qui s'en est suivi, les ftats membres se sont f•licit•s de la pr•sentation du repr•sentant r•sident du FMI et de sa pertinence dans le contexte actuel o• les pays africains •laborent de nouvelles strat•gies pour renforcer leurs capacit•s de mobilisation des ressources int•rieures. Ils ont soulign• l'importance de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en ce qui a trait , l'utilisation des ressources nationales pour la transformation socio•conomique

13. En ce qui concerne la complexit• des syst•mes fiscaux, ils ont mis en exergue les options strat•giques envisageables pour • largir l'assiette fiscale. Œ cet •gard, ils ont not• qu'il importe de formaliser le secteur informel et de renforcer la collaboration entre les autorit•s fiscales et le secteur informel en tant que facteur d'am•lioration de la conformit• fiscale involontai re. Les experts ont •galement soulign• l'importance de consolider les r•glementations fiscales afin de faciliter la t•che des contribuables et des investisseurs pour trouver facilement des informations sur les proc•dures et les codes fiscaux. Il a •galemen t •t• not• que la diversification des •conomies africaines est cruciale en mati•re de mobilisation de leurs ressources nationales, en plus des ressources qui peuvent †tre mobilis•es en versant les taxes.

Recommandations

14. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- a) la Commission de l'UA assure la liaison avec différentes agences et organisations qui s'intéressent, la lutte contre la corruption afin de renforcer la capacité des États dans la lutte contre la corruption; et
- b) la Commission de l'UA, en collaboration avec les conseils de lutte contre la corruption des États membres, doit régulièrement publier un rapport sur la corruption en Afrique.

B. Table ronde sur le thème "mobilisation des ressources nationales"

Présentation

15. La table ronde sur le thème "mobilisation des ressources nationales" était présidée par l'honorable Abena Osei -Asare, députée et vice -ministre des finances du Ghana. Le panel était composé de S.E. Modeste Bahati Lukwebo, S.E Mohamed Maait, Vice-Ministre des Finances de l'Egypte, Prof. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire Exécutif de la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF).

16. La Présidente a présenté le thème et a partagé l'expérience de son pays, le Ghana, dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures. Elle a dit que le Ghana tente de relever le défi lié aux inefficacités et aux fuites dans le système fiscal grâce aux mesures visant, optimiser leur rentabilité. Elle a conseillé aux gouvernements d'examiner la stratégie de mobilisation des recettes dans le secteur de l'industrie extractive et de fournir une capacité appropriée aux organes administratifs.

17. S.E. Modeste Bahati Lukwebo a souligné que le changement de mentalité en faveur du paiement de l'impôt et de la réduction de la taille du secteur informel est la clé de la mobilisation des ressources. Il a déclaré que les pays africains devraient intégrer et industrialiser leurs économies afin d'être plus résistants aux chocs de prix internationaux. La justice fiscale est également primordiale et les gouvernements doivent inciter les contribuables, travers les programmes et les infrastructures sociaux. Il a conseillé aux États membres d'adopter des stratégies pour la réussite de la mise en œuvre avec succès le partenariat public -privé.

18. Pour sa part, le professeur Emmanuel Nnadozie a souligné que le secteur informel constitue un problème majeur et que les politiques fiscales doivent viser, améliorer la productivité dans le secteur informel. Par rapport aux FFI, il a noté que cette question affecte la mobilisation des revenus nécessaires au financement des programmes sociaux et d'infrastructure. Il est cependant nécessaire, a-t-il indiqué, de minimiser les contacts entre les opérateurs et les officiels grâce, l'utilisation de l'informatique pour moderniser le système fiscal.

19. Pour sa part, le professeur Emmanuel Nnadozie a souligné que le secteur informel constitue un problème majeur et que les politiques fiscales doivent viser,

améliorer la productivité dans le secteur informel. Par rapport aux FFI, il a noté que cette question affecte la mobilisation des revenus nécessaires au financement des programmes sociaux et d'infrastructure. Il est cependant nécessaire, a-t-il indiqué, de minimiser les contacts entre les opérateurs et les officiels grâce, l'utilisation de l'informatique pour moderniser le système fiscal.

Discussions

20. Les discussions se sont apesanties sur la nécessité de renforcer les capacités des États membres afin d'améliorer la transparence de leurs systèmes financiers et fiscaux et d'accroître la perception des recettes. Il a également noté que les secteurs fiscaux tels que l'agriculture et la gestion des terres pourraient générer des revenus supplémentaires. La réunion est convenue que l'objectif ultime de la mobilisation des ressources intérieures devrait être la promotion de la croissance et la création d'emplois. L'inefficacité de l'administration est l'une des causes du faible niveau de recouvrement des recettes et des FFI, et devrait être abordée. En outre, la réunion a souligné la nécessité d'utiliser les ressources financières disponibles de manière optimale.

Recommandations

21. Après les présentations et les discussions qui ont suivi, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) des stratégies de renforcement des capacités devraient être établies avec la large participation des organes compétents (autorités fiscales, fonctionnaires des ministères des Finances, parlementaires, organes judiciaires, etc.);
- b) les États membres devraient définir des stratégies en vue d'instaurer des systèmes fiscaux plus efficaces et plus équitables en Afrique et élargir les bases d'imposition afin d'inclure le secteur informel de manière optimale et administrativement réalisable;
- c) les États membres devraient élaborer des options juridiques, réglementaires et politiques pour maximiser l'impact des ressources financières disponibles, optimiser le recours aux incitations fiscales et rationaliser les exonérations fiscales ;
- d) les États membres doivent mettre en place des mécanismes efficaces de paiement de l'impôt et s'efforcer de renforcer la collecte de recettes fiscales, en particulier dans le secteur des industries extractives;
- e) les États Membres doivent renforcer leurs capacités dans l'utilisation des TICs en vue de la dématérialisation des procédures fiscales et administratives; et
- f) les États Membres devraient concevoir une fiscalité adaptée au secteur informel assortie d'une bonne utilisation des ressources collectées pour sa formalisation.

C. Table ronde sur ... La lutte contre la corruption †

Présentation

22. Le président, l'hon. Abena Osei-Asare, Vice-ministre des Finances du Ghana, a introduit la séance en soulignant l'importance cruciale pour l'Afrique de lutter contre la corruption en vue de combler le déficit de financement de l'Afrique et de réaliser des progrès grâce à la transformation structurelle.

23. Dans son intervention, le Professeur Clément Kouakou a souligné l'importance de numériser les systèmes fiscaux africains pour renforcer la confiance des citoyens dans les systèmes fiscaux. Soulignant que la confiance est au cœur de régimes fiscaux efficaces, il a relevé les efforts déployés par la Côte d'Ivoire pour réduire la propagation de la corruption dans la fonction publique.

24. S. E. Modeste Bahati Lukwebo a, pour sa part, également souligné le rôle de la numérisation dans l'amélioration de la transparence des systèmes fiscaux et douaniers en tant que moyen de renforcer la bonne gouvernance et la reddition des comptes.

25. Soulignant l'exemple du Ghana, l'hon. Abena Osei-Asare, a noté que l'exploitation de la participation civique est cruciale si l'on veut s'assurer que les systèmes fiscaux et les régimes fiscaux soient compris et soutenus par les citoyens, en particulier dans le contexte actuel de renforcement de la mobilisation des ressources nationales. Elle a noté que les efforts du Ghana comprenaient la création d'un bureau du procureur spécial chargé d'enquêter sur les cas de corruption.

26. M. Kassim Chabi Taba, représentant du Bénin, a souligné la nécessité d'institutionnaliser la lutte contre la corruption. A cet effet, il a insisté sur la prise d'une loi de lutte contre la corruption et la mise en place d'une autorité chargée de la lutte contre la corruption et placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République. Par ailleurs, il a souligné l'importance de réduire les contacts entre le contribuable et l'administration fiscale.

27. Dans son intervention, Mme Mariame Hien / Zerbo du Burkina Faso a souligné l'importance pour les pays africains de signer et de ratifier les protocoles et instruments juridiques visant à lutter contre la corruption. Elle a souligné l'importance de cadres cohérents, à travers la rationalisation des procédures de l'administration publique, pour prévenir et réduire les incitations à la corruption dans le système fiscal. Elle a indiqué que le Burkina Faso a pris plusieurs mesures pour renforcer la lutte contre la corruption, à travers notamment la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption, la systématisation des flux de fonds et la modernisation de la gestion immobilière.

28. S'exprimant sur la dimension sexospécifique de la corruption en Afrique, Mme Letty Chiwara, Représentante d'ONU-Femme en Éthiopie a déclaré que l'Afrique perdait chaque année environ 148 milliards de dollars EU, équivalant à 25 % de son PIB, en raison de la corruption. Dans la perspective d'une croissance inclusive et durable, elle a souligné la nécessité de mener des recherches sur l'impact différentiel de la corruption sur le genre en Afrique et de développer des indices de corruption.

Discussions

29. Au cours des discussions, la réunion a souligné l'importance pour les pays africains de concevoir et de mettre en œuvre des formations spécifiques, tous les niveaux pour bâtir des sociétés civiles dans lesquelles la lutte contre la corruption est une valeur éthique. En outre, la réunion a examiné la dimension sociale de la corruption en ce qui concerne son incidence sur la fourniture de services de base aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

30. La réunion a également discuté de l'importance de la ratification des conventions et des protocoles aux niveaux continental et international afin de s'assurer que les pays prennent les mesures nécessaires pour lutter contre la corruption. À cet égard, le consensus qui s'est dégagé sur certaines pratiques optimales a souligné la nécessité de la déclaration des actifs en tant qu'outil puissant de prévention et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. Ceci est crucial pour garantir la transparence et la responsabilité et permettra de prévenir la corruption et la richesse inexplicable des fonctionnaires.

31. Les participants ont noté qu'il était important de renforcer les capacités des institutions existantes et de garantir leur indépendance afin de s'attaquer aux causes profondes de la corruption, d'enquêter sur les affaires de corruption et les infractions connexes et d'engager des poursuites.

Recommandations

32. À la lumière des discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

- a) il est nécessaire que les États membres laborent et mettent en œuvre des formations spécifiques, tous les niveaux pour bâtir des sociétés civiles dans lesquelles la lutte contre la corruption est une valeur éthique;
- b) il est nécessaire que les États membres signent et ratifient tous les protocoles continentaux et internationaux pertinents et les instruments juridiques consacrés à la lutte contre la corruption; et
- c) la lutte contre la corruption doit impliquer les Chefs d'État et de Gouvernements, les Parlements, le pouvoir judiciaire, ainsi que le secteur privé et la société civile.

D. Table ronde sur ... la lutte contre les flux financiers illicites †

Présentation

33. Le Président, M. Mohamed Abbas Maherzi, Directeur de la politique fiscale du Ministère algérien des Finances, a souligné l'importance de la prévention des FFI en Afrique et a présenté les membres du panel composé de Mme Juldeh Ceesay, Secrétaire permanente adjointe, la mobilisation des ressources et, la coopération internationale de la Gambie, M. Ibrahim A. Zeidy, Directeur de l'Institut monétaire du COMESA et M. Julio Escolano, représentant résident du FMI en Éthiopie. Il a

également demandé, chaque membre de la table ronde de répondre aux trois questions directrices suivantes :

- Quelles sont les expériences réussies dans la lutte contre les flux financiers illicites liés, la fiscalité?
- Quelles politiques pourraient être utilisées contre la fausse facturation et la lutte contre le blanchiment d'argent?
- Comment une intégration régionale réussie peut-elle contribuer, réduire les flux financiers illicites?

34. La représentante de la Gambie a informé la réunion que de nouvelles réformes avaient été entreprises par son pays pour renforcer l'administration fiscale et les institutions chargées de la perception des impôts. Elle a également indiqué que le gouvernement avait introduit le système de numéro d'identification fiscale (TIN), l'informatisation des systèmes fiscaux et des incitations pour le personnel de l'administration fiscale afin de réduire la corruption. En outre, elle a mentionné que le gouvernement a pris des mesures visant à sensibiliser la population, la nécessité de lutter contre les FFI. Elle a conclu son intervention en indiquant que les organisations régionales devraient renforcer les capacités des États membres afin qu'ils puissent adhérer et se conformer aux protocoles régionaux et internationaux.

35. Le représentant du FMI a, pour sa part, souligné l'importance de l'impact négatif des flux financiers illicites sur l'économie africaine. Il a également mentionné la nécessité d'harmoniser les procédures douanières et les statistiques commerciales. Au niveau régional, il a recommandé que l'on définisse clairement les IFF et qu'il existe un échange d'informations entre les autorités chargées de l'application de la loi.

36. Le représentant du COMESA a souligné la nécessité de renforcer les capacités des États membres, notamment des fonctionnaires des douanes et des banques centrales, de renforcer la coopération entre les États membres et de partager les meilleures pratiques au niveau régional.

Discussions

37. Au cours des discussions, les participants ont formulé plusieurs observations, notamment sur les causes des flux financiers illicites sur le continent et ont partagé leurs expériences nationales.

Recommandations

38. Après les discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes:

- a) les organisations régionales devraient renforcer les capacités des États membres afin qu'ils puissent adhérer et se conformer aux protocoles régionaux et internationaux ;
- b) la CUA devrait mettre en place un instrument africain de partage des bonnes pratiques et un système pour le partage de données. À cet effet, la CUA doit effectuer une étude de faisabilité sur la mise en place

des deux instruments et en faire un rapport sur les implications financières, juridiques et structurels qui pourraient en découler en vue de sa soumission, pour examen lors de la prochaine session du CTS ;

- c) la CUA devrait renforcer la capacité des États membres, mieux négocier avec les pays développés et les partenaires ;
- d) la CUA devrait procéder, une évaluation des agences en charge de la lutte contre la corruption, les flux financiers illicites et d'autres crimes liés dans la perspective du renforcement de leurs capacités et la coordination de leurs efforts. Elle devrait, cet effet faire un rapport au CTS lors de sa prochaine session ;
- e) la CUA devrait développer une méthodologie pour mesurer les FFI ;
- f) la CUA devrait prendre des mesures pour harmoniser les procédures et méthodes douanières afin de produire des statistiques commerciales ; et
- g) les États membres devraient rationaliser les exonérations fiscales et les incitations fiscales afin de réduire leur impact sur les recettes et le développement de l'État et surveiller la mise en œuvre.

III. Examen du rapport et des recommandations de la réunion des experts

39. Les participants ont pris note et adopté le rapport de la réunion des experts et ils ont fait d'importants commentaires suivants :

Discussions lors de la session d'ouverture

- a) l'Afrique du Sud a rappelé ses réserves exprimées lors de la réunion d'experts et a exprimé le besoin d'inclure leurs réserves dans le rapport d'experts ;
- b) la CUA doit envoyer les documents de travail dans toutes les langues de l'Union africaine aux États membres au moins 30 jours avant l'ouverture d'un CTS conformément aux règlements intérieurs en vigueur ;
- c) la CUA devrait envoyer des invitations au CTS en utilisant les voies diplomatiques officielles, savoir les ambassades, Addis-Abeba et les ministères des Affaires étrangères ainsi que les autorités compétentes des États membres ; et
- d) demander, la CUA de consulter le Bureau du CTS avant de convoquer les futures sessions afin de veiller, ce que les réunions ne se chevauchent pas et d'assurer la participation effective de tous les ministres.

Présentation et examen du rapport de la réunion des experts indépendants sur le thème du CTS

- a. La CUA, en collaboration avec les États Membres doit élaborer les termes de références relatif au Group d'expert indépendant en matière de

finance et en déterminer les liens institutionnels avec le CTS finances, affaires monétaires, planification économique et intégration.

Présentation et discussion sur le thème : , Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. f

- a. La CUA devrait créer son propre mécanisme d'évaluation des flux financiers illicites, en s'appuyant sur ceux existants au niveau régional, pour mesurer les flux financiers illicites et mettre en place un système de collecte de données pour combattre et traquer la corruption et les flux financiers illicites. En outre, la Commission devrait créer un forum consultatif pour valider les données sur la corruption et les flux financiers illicites et partager les meilleures pratiques et expériences.

STATAFRIC et PANSTAT

- a) La CUA devrait soumettre le projet de statut des deux institutions aux États membres pour recueillir leurs observations, dans les 30 jours suivant la date d'envoi des deux documents, ou avant le 1^{er} juin 2018, afin de permettre à la Commission de finaliser les deux documents et de les soumettre au prochain CTS.

IV. Examen et adoption du rapport et de la déclaration de la réunion ministérielle

40. Le rapport et la déclaration ministérielle ont été adoptés avec des amendements.

V. Questions Divers

41. Aucun débat n'a eu lieu sur ce point de l'ordre du jour.

VI. Clôture

42. Dans son allocution de clôture, S.E. Prof. Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques de la CUA a remercié les États membres pour leur participation active à cette deuxième session du Comité Technique Spécialisé sur les finances, les Affaires Monétaires, la Planification Économique et l'Intégration. Il a interpellé les États Membres afin qu'ils soutiennent les efforts de la Commission en vue de la production de données statistiques de qualité pour une lutte efficace contre la corruption, les flux financiers illicites pour une meilleure mobilisation des ressources intérieures.

43. S.E. Prof. Bahati Lukbwebo, Président de la deuxième réunion ministérielle du CTS, a souligné l'importance de la mobilisation des ressources intérieures et appelé les États Membres à redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, et les flux financiers illicites. Il a souligné que beaucoup d'efforts restent à consentir pour faire face aux enjeux de développement de l'Afrique afin d'attirer des investissements pour la réalisation de l'Agenda 2063.

DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LES
FINANCES, LES QUESTIONS MONÉTAIRES, LA PLANIFICATION
ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION

16-17 AVRIL 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

DÉCLARATION

Préambule

Nous, Ministres et Gouverneurs des Banques centrales des États membres de l'Union africaine, réunis, à l'occasion de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur les Finances, les Questions monétaires, la Planification économique et l'Intégration, à Addis-Abeba, du 16 au 17 avril 2018;

Rappelant la décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.227(XII)) reconstituant sur les Comités techniques spécialisés (CTS) et la décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.365(XVII)) demandant, la Commission d'assurer l'opérationnalisation des CTS, à partir de janvier 2013 et de supprimer les conférences ministérielles sectorielles;

Raffirmant qu'il revient, à chaque pays, l'ultime responsabilité d'assurer son propre développement socio-économique; et reconnaissant le potentiel de la mobilisation des ressources au niveau national, provenant de plusieurs sources et leur utilisation judicieuse afin de veiller au développement durable du continent;

Reconnaissant les conséquences négatives de la corruption sur la performance économique du continent, et tant donné qu'il n'encourage pas les investissements privés étrangers et l'utilisation judicieuse des dépenses publiques, encourage les investissements non productifs et la prestation des services de mauvaise qualité, retarde le développement et la croissance économique et affecte l'ensemble du système économique des pays;

Raffirmant l'urgence nécessaire de lutter contre les flux financiers illicites, qui continuent d'occasionner chaque année la perte d'importantes ressources financières dont a tant besoin l'Afrique pour son développement, principalement, à travers l'évasion fiscale, la surestimation des prix des biens et services par les multinationales, afin de réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable en Afrique;

Rappelant l'adoption de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), la Charte africaine de la Statistique, la création par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA de l'Institut de la Statistique de l'Union africaine basé à Tunis (Tunisie), le Centre panafricain de formation en statistique (PANSTAT) dont le siège est à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire); et invitant les pays, à allouer 0,15 pourcent de leur budget national au développement de la statistique;

Reconnaissant le rôle primordial que joue l'information statistique dans la planification, la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de développement inclusif et durable, qui renforcent la cohésion sociale et garantissent une société équitable grâce à l'exploitation des données statistiques de qualité dans le cadre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 de développement durable; et

Prenant note et adoptant du Rapport et des recommandations de la Réunion d'Experts qui s'est tenue, du 12 au 14 avril 2018, à Addis-Abeba (Éthiopie).

CONVENONS PAR LA PRESENTE DE :

Mobilisation des ressources nationales

Mettre en œuvre les stratégies visant à assurer la mise en place des systèmes fiscaux plus efficaces, efficaces et équitables; élargir la base et la couverture fiscales afin d'inclure le secteur informel pour garantir une administration fiscale efficace; élaborer les cadres juridiques et réglementaires afin de supprimer les incitations fiscales, de faire face de manière adéquate aux pratiques abusives des prix de transfert par les multinationales et de soumettre à l'imposition les industries extractives, notamment les taxes sur la location des ressources) et la richesse (les gains en capital, la propriété immobilière) de manière juste et transparente; et garantir l'état de droit;

Développer les marchés financiers aux niveaux national et régional grâce à la mise en place des systèmes juridiques, réglementaires et institutionnels susceptibles de garantir des transactions financières justes et transparentes, et de protéger les acteurs du marché; de faciliter l'accès au marché financier par la réduction des barrières, l'offre de produits et services adaptés qui répondent aux besoins de la clientèle aussi bien dans les zones urbaines que rurale, afin de renforcer l'inclusion financière; et

Assurer des mécanismes de financement à long terme grâce à l'utilisation des régimes d'assurance et de retraite; et développer des mécanismes pour pouvoir tirer pleinement profit des envois de fonds et investir ces fonds, réduire les coûts et améliorer leur gestion efficace.

Lutte contre la Corruption

Prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre la corruption par l'adoption des pratiques exemplaires, tout en adoptant des pratiques exemplaires, en instituant notamment la transparence dans le processus et les procédures de passation des marchés publics et dans l'élaboration du budget; et en facilitant l'accès du public aux informations sur le budget aux niveaux national, régional et continental;

Demander aux États membres qui n'ont pas adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption (AUCPCC), de la faire et d'en assurer son application; et accorder davantage l'accent sur les pratiques qui favorisent la pratique de la corruption, notamment les cabinets comptables, les banques, les paradis fiscaux et autres intermédiaires, et élaborer une position commune africaine sur le recouvrement des biens mal acquis et qui permet aux États membres de geler leurs actifs gelés et les protéger de l'érosion; et

Demander , la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les organes compétents concernés, d'élaborer un système transparent pour évaluer le niveau de gouvernance, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites.

Lutte contre les flux financiers illicites

S'engager , mettre entièrement en œuvre les Recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, adoptées par la Conférence de l'UA, en prenant des mesures juridiques et réglementaires pour pouvoir lutter contre la corruption, renforcer les capacités dans le domaine des négociations de contrats, l'administration fiscale, l'identification et le rapatriement des ressources perdues , des flux financiers illicites; et

Demander , l'Union africaine de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la transparence fiscale et du programme d'échange d'informations en Afrique ; et renforcer la collaboration entre les pays et les régions afin d'attaquer les causes profondes des flux financiers illicites grâce , la création d'un Forum de l'UA pour la transparence fiscale qui aura pour objectif de renforcer la coopération dans le domaine fiscal, pour pouvoir combattre les flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources nationales sur le continent.

Institut de la Statistique de l'Union africaine et le Centre panafricain de formation en Statistique

Prendre note du projet des Statuts de l'Institut de statistique de l'UA et du Centre panafricain de formation en statistique et demander , l'UA de soumettre aux Etats membres les statuts des deux institutions pour commentaires dans les 30 jours , compter de la date d'envoi des deux documents et , les soumettre lors de la prochaine session du CTS;

Féliciter les pays hôtes (Tunisie et Côte d'Ivoire) pour avoir pris les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation de l'Institut et du Centre en fournissant les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires conformément aux décisions de la Conférence (Assembly/AU/Dec.462 (XX) et (Assembly/AU/Dec.490(XXII)) sur la création de cet Institut et du Centre de formation respectivement; et

Demander , la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation pour le renforcement des capacités et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de mobiliser les ressources financières nécessaires , la mise en œuvre opérationnelle de l'Institut et du Centre.

Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale

Prendre note du Rapport interimaire sur la création du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale (ESCF);

Demander , la Commission de l'Union africaine de mener une étude de faisabilité sur le mécanisme de mise en œuvre et d'opérationnalisation du Fonds;

Demander , la Commission de l'Union africaine de soumettre un rapport sur les cadres financiers, organisationnels et techniques du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale au Comité des Ministres des Finances (F15) et aux Sous-Comités concernés du Comité des Représentants permanents afin qu'ils soient soumis au Conseil exécutif et , la Conférence des chefs d'état et de Gouvernement, en janvier 2019; et

Demander , la Commission de l'Union africaine d'organiser une réunion entre le Bureau du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Questions monétaires, la Planification économique et l'Intégration et le Bureau du CTS sur le Développement social, le Travail et l'Emploi, dans le but d'examiner la structure de gouvernance, l'administration, le modèle économique, la stratégie de mobilisation des ressources, le fonctionnement et le mécanisme de mise en œuvre du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale.

Fait %o Addis-Abeba (Éthiopie), le 17 avril 2018

2018-06-29

Report of the Second AU Specialized Technical Committee on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration, 16 – 17 April 2018, Addis Ababa, Ethiopia

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8864>

Downloaded from African Union Common Repository